

# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2010

---

L'an deux mil dix, le vingt cinq du mois de novembre, à vingt heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

Présents : ARCIS Michel, AVOUAC Sophie, BALDET Maryse, BERRY Josette, CHAZALON Didier, CRESPIY Philippe, DIDIERJEAN Renaud, FOURNEL Michèle, GALLAND Alain, LAC Régis, MARCON Maurice, MOUNIER Michel (arrivé à 20h05), NICOLAS André, PANNEFIEU Jean-Paul, VAGGIANI Renée.

Absents : ANDRIEU Eric, FAURE Françoise, GIRAUD Christophe, VEY Patrick,  
M GALLAND Alain a été nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures.

## Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Le compte-rendu a été approuvé avec 6 abstentions et 11 voix pour.

## Présentation des différentes réunions

Cérémonies du 11 novembre

Commission Syndicale du Crouzet le vendredi 19 novembre : un compromis a été trouvé sur la parcelle principale avec les 4 agriculteurs.

## Droit de préemption

Vente d'une parcelle bâtie sise section B n° 1768 (Le Pinet)

La commune ne préempte pas.

## Dossiers divers à régler

Monsieur le Maire propose que la présentation de la redevance incitative soit faite par un représentant du SICTOM, après avoir traité l'ordre du jour.

## Délibérations diverses

- **Décisions modificatives** : Le Conseil approuve les modifications suivantes à l'unanimité :

- budget photovoltaïque :

2138 : + 1050 €

2313 : - 1050 €

- budget camping

6811 : - 11.82 €

615 : + 11.82 €

- budget eau :

218 + 7022 €

2315 : - 7022 €

R2031 : + 4 784 €

D2313 : + 4 784 €

- budget commune

2151 op 15 (cimetière) : + 2 000 €

2764 (Rbt eau maison de repos) : + 5 250 €

2151 op 13 (voirie) : - 7250 €

R2031 op 16 : + 8 676.98 €

D2313 op 16 : + 8 676.98 €

D2313 op 14 (Espace culturel) : + 25 708.02 €

R 2031 : + 25 708.02 €

D2313 op 19 (chaufferie) : + 5 262.40 €

R2031 : + 5 262.40 €

- **Emprunts et lignes de trésorerie** : Régis LAC présente les travaux payés au 16 novembre. Compte tenu des nombreux investissements réalisés, les besoins en trésorerie seraient de 470 000 € sur le budget Commune. Il présente les offres de crédits de deux établissements et propose de souscrire un emprunt de 700 000 €, montant supérieur aux besoins actuels, ceci afin de bénéficier de taux relativement bas qui sont sur le point d'augmenter. Le reliquat servira à financer une partie des travaux réalisés en 2011. Il précise que deux emprunts vont se terminer en 2010 et 2011, et que les annuités du nouvel emprunt contracté ne seront que légèrement supérieures aux annuités de ces deux emprunts cumulés. Il propose aussi d'ouvrir une ligne de trésorerie de 200 000 € en attendant le versement des subventions importantes pour lesquelles nous avons les arrêtés. Il suggère ensuite de contracter un second emprunt de 300 000 € qui ne sera débloqué qu'en 2011, là encore pour profiter de taux d'intérêt relativement bas et pour financer les travaux qui seront réalisés en 2011. Pour les travaux sur le réseau d'eau dans la rue centrale, il propose de contracter un emprunt de 125 000 €. Après en avoir délibéré, le Conseil, avec 5 abstentions, approuve la proposition du Crédit Agricole Loire Haute-Loire pour un emprunt pour le budget Commune de 700 000 €, taux fixe classique, remboursement trimestriel et échéances constantes, taux de 3.25 €, durée de 20 ans, approuve la proposition du Crédit Agricole Loire Haute-Loire pour un emprunt pour le budget eau de 125 000 €, taux fixe classique, remboursement trimestriel et échéances constantes, taux de 3.25 €, durée de 20 ans, approuve la proposition du Crédit Agricole Loire Haute-Loire pour une ligne de crédit de trésorerie de 200 000 €, taux T4M plus une marge de 0.70 % et approuve la proposition de la Caisse d'Epargne Auvergne limousin pour un emprunt de 300 000 €, taux livret A + 0.64 %, remboursement trimestriel sur 20 ans, avec une phase de mobilisation jusqu'au 25/11/2011.
- **Avenants salle d'exposition et muséographie** : Monsieur le Maire présente les avenants concernant la salle d'exposition :

Avenant 4 au lot 1 (maçonnerie) :

- o étaieement des voutes du rez-de-chaussée pour sécuriser le site et anticiper de nouveaux mouvements du bâtiment : le montant de l'avenant est de 14 247.67 € HT

Avenant 3 au lot 5 (plâtrerie peinture) :

- o Intégration des modifications de travaux de doublage pour cacher des tuyaux apparents dans le hall d'entrée : le montant de l'avenant est de 3 186.77 € HT

Avenant 2 au lot 7 (enduits extérieurs) :

- o Intégration des modifications de travaux de doublage pour cacher des tuyaux apparents dans le hall d'entrée : le montant de l'avenant est de - 3797.36 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil, avec 5 abstentions, approuve les avenants présentés.

Monsieur le Maire présente un avenant concernant l'aménagement muséographique :

Avenant 1 au lot 3 (réalisation multimédia) :

- licence borne multimédia : le montant de l'avenant est de 674 € H.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, approuve l'avenant présenté.

- **Traitement des retables** : Monsieur le Maire rappelle que les retables très anciens situés dans l'église abbatiale sont en très mauvais état et sont infectés par la mэрule. Sous le contrôle des services de la conservation du patrimoine au Conseil Général, une estimation du coût de travaux de conservation a été réalisée. Il présente donc un devis de 21000 € HT correspondant à ces travaux et précise que ce type d'intervention est en grande partie pris en charge par l'Etat et les collectivités territoriales. Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, approuve le devis de 21 000 € HT proposé par l'entreprise FALLU et autorise Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès du Conseil Général de la Haute-Loire, de la DRAC et du Conseil Régional d'Auvergne. D'un commun accord, il est décidé que ces travaux ne seront entrepris qu'à la condition qu'un taux de subventions supérieur ou égal à 80 % soit obtenu.
- **Marché aux bestiaux** : Didier CHAZALON présente deux avenants concernant le marché aux bestiaux :

Avenant 1 au lot 6 (plâtrerie peinture) :

- doublage polystyrène, cloison placostil : le montant de l'avenant est de 3 584.35 € HT

Avenant 1 au lot 5 (menuiseries)

- portes de communication intérieures à âme pleine : 500 €.

Il indique que la suppression de travaux de maçonnerie sur le bâtiment devrait compenser le coût de ces travaux d'isolation.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, approuve les avenants présentés.

- **Demande de Madame VILLARD** : Monsieur le Maire présente un courrier de Madame et Monsieur VILLARD d'Alleyrac. Ils demandent à bénéficier d'un dégrèvement dans la mesure où leur fille n'empruntera le ramassage que pendant une partie du trimestre. Considérant que la Commune ne peut gérer un service « à la carte » pour chaque utilisateur du ramassage scolaire, le Conseil, à l'unanimité, rejette la demande de Madame et Monsieur VILLARD.
- **Heures supplémentaires pour le déneigement** : Monsieur le Maire informe le Conseil que certains employés du service technique souhaitent que les heures supplémentaires effectuées dans le cadre du déneigement soient rémunérées. Il rappelle qu'en 2008 il avait été décidé de ne payer des heures supplémentaires qu'à l'occasion de missions spécifiques et souligne que le financement de ces heures n'a pas été budgétisé. Michel MOUNIER précise que ces heures s'effectuent le samedi et le dimanche principalement. Une discussion s'engage pour savoir qui décide si une heure supplémentaire peut être l'objet d'une rémunération ou d'un repos compensateur. André NICOLAS estime que toute heure supplémentaire effectuée est due. Monsieur le Maire répond que le choix de rémunérer les travaux supplémentaires ou de faire récupérer le temps passé à les accomplir relève du pouvoir discrétionnaire de l'autorité territoriale. Il propose toutefois de reporter le traitement de la question au prochain Conseil.
- **Demande de Madame MAGGIANI** : Monsieur le Maire présente un courrier de Madame MAGGIANI. Elle souhaiterait acquérir le chemin desservant l'arrière de sa propriété située au 61 rue St Pierre (section AC n° 246). Elle estime qu'il se trouve dans son jardin et ne sert pas aux autres usagers. Considérant que le chemin en question permet

d'accéder à la parcelle n° 442, le Conseil, à l'unanimité, rejette la demande. Par ailleurs, le Conseil demande à Madame Maggiani de supprimer le portail qu'elle a installé sans autorisation et de rétablir ainsi la circulation sur ce chemin.

- **Tarif ouverture et fermeture des compteurs d'eau** : Monsieur le Maire explique au Conseil qu'un gros travail de recensement de tous les compteurs d'eau sur la commune est conduit depuis plusieurs mois par les services municipaux. L'objet de ce travail long et fastidieux est de recenser précisément le nombre de compteurs, de vérifier leur bon état de marche et de s'assurer que toutes les installations comportent bien un compteur. Il souligne que ce travail a déjà permis de mettre à jour de nombreuses irrégularités et de mettre en place un système plus équitable, chaque abonné devant impérativement s'acquitter d'un abonnement et payer l'eau consommée. Il ajoute qu'une mise à jour de tous les abonnements a parallèlement été réalisée. Cette réorganisation a déjà permis de diminuer le nombre de réclamations de façon considérable et d'augmenter le nombre de factures émises. D'autre part, comme cela est le cas ailleurs, les abonnements des maisons inoccupées devront désormais être acquittés par les propriétaires quand il n'y a pas de locataire. Lors d'un départ, le locataire ou son propriétaire doivent en effet effectuer un relevé des compteurs d'eau et d'électricité à l'occasion de l'état des lieux. Lorsque les choses ne sont pas faites dans les règles, il n'incombe pas à la collectivité de supporter les pertes occasionnées par un manque de rigueur. Cependant, les propriétaires qui disposent de maisons ou d'appartements fermés pour une longue durée pourront désormais demander de fermer le compteur jusqu'à l'arrivée d'un nouvel utilisateur, lequel prendra en charge les frais d'ouverture. Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, fixe à 27 € le tarif applicable à la fermeture d'un compteur d'eau, fixe à 27 € le tarif applicable à la réouverture d'un compteur d'eau et précise que les abonnements eau et assainissements pourront être proratisés à la demande, en cas de départ en cours d'année par exemple.
- **Marché à procédure adaptée pour l'ascenseur** : Monsieur le Maire présente au Conseil les résultats de la consultation pour la création d'une gaine d'ascenseur ainsi que les entreprises attributaires :
  - o lot 1 maçonnerie : entreprise FAURE pour 23 638.65 €
  - o lot 2 charpente métallique : entreprise ODOUL et Fils : 23 897 €
  - o lot 3 bardage cuivre en façade : entreprise ASSEZAT : 17 224.30 €
  - o lot 4 étanchéité : entreprise ETAPE Etanchéité : 1 982.50 €
  - o lot 5 menuiseries extérieures : entreprise CHAPUIS : 27 348 €
  - o lot 6 plâtrerie peinture : entreprise PAYS-BORDEL : 5 777.50 €
  - o lot 7 ascenseur : entreprise Auvergne Ascenseur : 33 480 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil, avec une voix contre et 5 abstentions, approuve l'attribution des entreprises présentées et autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces y relatives.

- **Compromis de vente terrain du Bourlatas** : Monsieur le Maire propose au Conseil la signature d'un compromis pour l'achat de la parcelle au Bourlatas sise section B n° 115 à Monsieur Louis ARCIS, sous réserve de l'installation d'une déchetterie par le SICTOM. Ce vote intéressant un membre de sa famille, Monsieur le Maire ne participe pas au vote. Le Conseil approuve à l'unanimité.
- **Mission contrôle technique pour la création de la gaine d'ascenseur** : Monsieur le Maire présente une proposition d'honoraires concernant la mission de contrôle technique pour les travaux de création de la gaine d'ascenseur. Après en avoir délibéré, le Conseil, avec

une voix contre et 5 abstentions, approuve la proposition d'honoraires concernant la mission de contrôle technique de SOCOTEC pour un montant de 1 800 € HT.

- **Devis divers** : Monsieur le Maire présente des propositions d'honoraires concernant la maîtrise d'œuvre pour la création d'une antenne Eaux Usées à Meymac et la création d'une antenne Eaux Usées et Défense Incendie pour la maison de retraite. Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, approuve la proposition de maîtrise d'œuvre du cabinet AB2R (moins disant) pour 4 000 € HT (antenne Maison de retraite) et 4 600 € HT (Meymac).

Il explique également aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir la réalisation de travaux d'éclairage public dans le cadre de l'aménagement de la rue centrale. Un avant projet de ces travaux a été réalisé en accord avec le Syndicat Départemental des Collectivités Concédantes de l'Electricité et du Gaz de la Haute-Loire. L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à 31 221.11€ TTC. Le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux à hauteur de 45 % du montant HT, avec une participation de la Commune égale à 55 % du montant HT augmenté de la TVA, soit 19 474.03 €. Après en avoir délibéré, le Conseil approuve l'avant projet d'éclairage public présenté par Monsieur Le Maire et fixe la participation de la Commune au financement des dépenses à 19 474.03 €.

Monsieur le Maire explique au Conseil que dans le cadre de ces mêmes travaux d'aménagement de la rue centrale, le déplacement de la cabine téléphonique Place François d'Estaing est nécessaire. En effet, toute commune de moins de 2000 habitants doit posséder deux cabines téléphoniques sur son territoire. Il présente un devis de France Télécom. Après en avoir délibéré, le Conseil approuve le devis de France Telecom pour un montant de 2 819.01 € TTC.

#### Questions diverses

- **Législation fauteuils roulants** : après consultation du service juridique du Centre de Gestion, Monsieur le Maire indique que les fauteuils roulants dont la vitesse est supérieure à 6 km/h doivent se conformer aux prescriptions édictées par le Code de la Route. Un courrier rappelant la réglementation en vigueur a été transmis aux intéressés.
- Bilan du Conseil d'Etablissement du Collège Laurent Eynac : Renée VAGGIANI informe les membres du Conseil qu'elle a participé au Conseil d'Etablissement du Collège public et que la question des permanences de l'Assistante Sociale dans une salle du Collège a été soulevée (trop de passage - manque de discrétion). Monsieur le Maire informera le Conseil Général de ce problème.

#### Dates diverses

Téléthon le samedi 27 novembre

Sainte Barbe le samedi 4 décembre

Commission Syndicale du Mont le vendredi 10 décembre

Concert de l'Harmonie Saint Chaffre le dimanche 19 décembre

Feu de Noël le 24 décembre

**Intervention de Joël LACOURT**, vice président du SICTOM, à propos de la redevance incitative.

Monsieur LACOURT présente les différents systèmes qui existent et explique pourquoi le SICTOM a fait le choix de la redevance incitative. Il indique que cette redevance sera obligatoire dès 2015. Il précise que le tonnage d'ordures ménagères ne cesse d'augmenter et que le prix de

leur traitement n'arrive pas à se stabiliser en dépit des efforts du SICTOM, certaines taxes comme la taxe sur les activités polluantes allant par exemple passer de 20 € à 40 € la tonne. Les frais de fonctionnement des centres d'enfouissement sont également très élevés. Il rappelle que le centre de TENCE se remplit beaucoup plus vite que prévu du fait d'une production de déchets croissante, et que si rien n'est fait, sa durée d'exploitation sera beaucoup plus courte que prévu. Il explique que des subventions ADEME peuvent être actuellement obtenues pour la mise en place de la redevance incitative. Il apparaît donc opportun de mettre en place ce système le plus rapidement possible pour espérer bénéficier d'aides qui devraient diminuer dans les mois à venir. Il présente enfin le fonctionnement du système de collecte : des containers individuels seront mis en place pour chaque logement et une redevance de base pour 12 levées par an sera appliquée. Chaque utilisateur pourra faire ramasser sa poubelle quand il le voudra. Au delà des 12 levées, un prix à la levée supplémentaire sera facturé. Josette BERRY estime que le montant demandé par levée supplémentaire n'est pas assez élevé et n'incite pas les gens à trier. Monsieur LACOURT répond que ce montant sera augmenté par la suite. Il précise que des colonnes supplémentaires vont être mises en place pour faciliter le recyclage et limiter ainsi la production de déchets ultimes. Renée VAGGIANI estime que la communication mise en place par le SICTOM pour expliquer les changements à venir et les raisons de ces modifications a été très mauvaise. Joël LACOURT reconnaît que le SICTOM n'a pas assez informé la population. Monsieur le Maire propose pour terminer d'organiser une réunion publique au Monastier pour permettre aux habitants d'obtenir des réponses à leurs questions. Une réunion publique aura donc lieu à la salle des fêtes le 21 janvier à 20H.

La séance est levée à 23h30.